



## **POUR LES JEUNES DE 18 À 25 ANS**

La bourse au permis de conduire **concerne les jeunes âgés de 18 à 25 ans** et plus particulièrement ceux qui ne disposent pas de ressources personnelles ou familiales suffisantes pour financer leur préparation au permis de conduire.

Elle consiste en la prise en charge par la municipalité du lieu de résidence d'une partie du coût de la formation en contrepartie d'une activité d'intérêt collectif (40 à 50 heures) effectuée dans une structure identifiée (association caritative généralement).

Pour prétendre à cette aide, vous devez au préalable demander un dossier de prise de charge auprès des services municipaux qui, en cas d'accord, verseront directement la somme à l'école de conduite. Un devis pour le nombre d'heures de conduite envisagées réalisé par une auto-école partenaire sera nécessaire.

**N'hésitez pas à contacter les services municipaux  
en Mairie d'Issoire pour en savoir plus.**